



COMMUNE D'ENGES

Route Principale 23
2073 Enges

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 19 avril 2018 à 20h15, Salle communale, Enges

Présences :

Effectif : 11

À l'appel : 11

Excusés : 0

Absent : 0

Présidence : M. Thierry Adatte, Président

Secrétaire : M. Christophe Imbaud

Membres : M. Christophe Aubert, M. Michel Riba, M. Pierre-André Geiser,
M. Gilles Christen, Mme Maryline Sunier, M. Michel Vesco, M. Thierry Dubois,
M. Jonathan Pingeon, Mme Constanze Bonardo

Sont excusés : -

Sont absents : -

Conseil communal : M. Claude Gisiger (président), Mme Vanessa Renfer (secrétaire),
Mme Isabelle Augsburger, M. Claude Borel.

Sont également présents : Mme Daniela Catalano, administratrice communale.

Ordre du jour

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017.
3. Election d'un(e) Conseiller(ière) communal(e) et d'un(e) Conseiller(ière) général(e).
4. Retraitement du bilan (réévaluation du patrimoine administratif et du patrimoine financier). Avec rapport à l'appui.
5. Règlement communal concernant l'exécution de la Loi sur l'approvisionnement en électricité. Avec rapport à l'appui.
6. Lettres et pétitions.

7. Motions et propositions.
8. Motions populaires.
9. Interpellations, questions et résolutions.
10. Communications du Conseil communal.
11. Divers.

1. Appel

2. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017

Mme Isabelle Augsburger, Conseillère communale :

P. 16 : le tarif horaire d'un avocat dans le canton de Neuchâtel n'est pas de CHF 165.-/heure, mais de CHF 265.-/heure. P. 18, à la ligne 6, enlever le « pour » qui est en trop.

M. Michel Vesco :

P.28 : Concernant le défibrillateur, ce n'est pas moi qui ait fait cette intervention, mais M. Gilles Christen.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.

3. Election d'un(e) Conseiller(ière) communal(e) et d'un(e) Conseiller(ière) général(e).

M. Thierry Adatte, Président :

Pour l'instant, nous n'avons personne qui s'intéresse à reprendre le dicastère vacant du Conseil communal. Comment ça se passe du fait que vous soyez à 4 et non plus 5 ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

La charge de travail est conséquente, il y a certains dossiers qui sont compliqués à mener. Nous avons une très bonne ambiance au sein de l'exécutif, mais ce serait bien d'avoir un 5^{ème} pour élargir les discussions. Ce serait aussi bien de préparer l'avenir, les âges s'accumulent, même si l'esprit reste toujours très jeune. Il y a aussi les charges familiales et professionnelles pour certains d'entre nous. C'est quand-même un sujet lancinant qu'il faut préparer.

M. Thierry Adatte, Président :

J'ai réitéré la question pendant la séance de préparation au sein du Conseil général, et apparemment il n'y a pas grand monde qui souhaite y entrer.

Pour le Conseil général, je pense que vous savez tous que Quentin Hiertzeler qui était membre du Conseil général a quitté la commune, il a déménagé. Et par conséquent il a fallu le remplacer. La première des viennes-en-suite était Laetitia Sunier, mais comme dans l'avenir elle n'est pas sûre de rester dans la commune, elle n'a pas voulu s'engager. Nous avons donc fait appel au suivant des viennes-en-suite, qui est d'ailleurs le dernier, M. Michel Riba, qui dès aujourd'hui est élu Conseiller général. Toute mes félicitations (*applaudissements*).

4. Retraitement du bilan (réévaluation du patrimoine administratif et du patrimoine financier). Avec rapport à l'appui.

M. Thierry Adatte, Président :

J'aimerais juste rappeler qu'il s'agit essentiellement d'une information et qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

D'abord j'aimerais dire que ce travail a été fait par Mme Daniela Catalano et qu'elle a fait un excellent travail qui est assez compliqué et technique et je l'en remercie. Nous avons un excellent document qui permet d'avoir une vision claire du bilan de la commune.

En guise d'introduction, je rappelle que ce retraitement du bilan concerne la situation financière de la commune, cela veut dire que nous allons lister tous les actifs, les biens, les immeubles, la fortune, les actions, etc... Et puis nous allons les comparer aux passifs qui surtout les dettes ou des arriérés. Et la comparaison des actifs et des passifs donne la vision de la situation financière de la commune. Si nous avons plus de passifs que d'actifs, on ne se porte pas très bien, ça veut dire que nous avons plus de dettes que de biens. Ce qu'on recherche c'est d'avoir des actifs qui couvrent entièrement les passifs, voir même qu'ils les dépassent pour avoir un peu de fortune pour pouvoir, par exemple, faire des investissements.

L'organe de surveillance des communes impose maintenant aux communes, d'une part, de faire un retraitement à intervalles réguliers et d'autre part, l'Etat a souhaité que les communes utilisent les mêmes types de méthodes pour faire cela, de telle manière qu'on puisse comparer la situation financière des communes sur des bases qui sont semblables. Donc vous trouvez cette méthode au point 3.

Au niveau de notre patrimoine, on distingue le patrimoine administratif, c'est-à-dire tous les immeubles, objets, qui sont nécessaires au fonctionnement de la commune. Pour évaluer la valeur de ces biens, nous avons pris le 70 % de la valeur incendie, méthode qui est recommandée par le Canton. Ensuite nous avons d'autres biens comme les forêts et là nous avons utilisés les évaluations qui sont faites par la CNAV.

Ensuite nous avons le patrimoine financier, ce sont des objets dont la commune n'a pas besoin pour fonctionner, donc on pourrait les vendre par exemple. Donc il y a plusieurs méthodes de calculs et sur la base de ces méthodes, après avoir recensé tous les immeubles et parcelles, Daniela a procédé à une évaluation et c'est le tableau que vous avez à la fin du rapport.

Ce qui est important, c'est à partir du point 5, vous avez un résumé des plus-values. Pour le patrimoine financier on arrive à CHF 527'065.- de plus-values par rapport à ce qu'on avait dans l'ancien bilan. Et au patrimoine administratif nous avons CHF 2'822'373.- d'estimations en plus. Soit un total de CHF 3'349'435.- de réévaluation, c'est-à-dire qu'on a beaucoup plus de biens qu'estimé auparavant. C'est donc une bonne chose. Que fait-on maintenant avec ce chiffre ? Alors la loi ne nous permet pas de faire n'importe quoi, donc le bénéfice du retraitement, par exemple les CHF 2'822'373.- du patrimoine administratif, on peut les allouer soit pour couvrir les

heures supplémentaires, qu'on doit mettre maintenant dans le bilan, que fait noter personnel, soit pour couvrir les engagements qu'on a par rapport à Prévoyance.ne et nous pouvons utiliser cette plus-value pour d'une part payer des amortissements excédentaires ou bien pour constituer une réserve conjoncturelle. C'est-à-dire, une réserve pour faire face à des périodes plus difficiles. A partir du point 10, vous avez ce qu'on pourrait attribuer à cette réserve conjoncturelle.

Ces CHF 1'169'573 vont venir s'ajouter à notre fortune actuelle qui se monte à CHF 1'337'365.82.- et cela nous permet de faire face à notre déficit chronique du budget.

En conclusion, l'exercice est bénéfique à la commune, il renforce notre situation financière, mais avec deux bémols. Premier bémol, nous avons fait des estimations sur le domaine financier, et si nous venions à vendre un bien en dessous de la valeur au bilan, nous devons compenser la différence de valeur. Le deuxième bémol, ici on parle d'argent sur le papier, ce n'est pas des espèces que l'on a sur notre compte en banque. Donc nous devons faire attention, car ça nous permet au niveau comptable d'éponger certaines pertes dans le budget, mais ça ne ramène pas d'espèces à la commune et c'est un des problèmes qu'on à Enges, par rapport aux rentrées fiscales qui ne couvrent pas nos engagements d'argent, donc nous devons emprunter de l'argent pour honorer certaines factures ce qui fait des dettes.

M. Christophe Aubert :

On a bien vu qu'on a une augmentation de capital, une augmentation de fortune, mais comment peut-on payer, par exemple, ce compte d'heures supplémentaires, alors qu'il n'y a pas de réalisation de cet excédent de fortune ? On ne crée pas de liquidités. La commission financière n'a pas pu expliquer comment vous réalisiez ça.

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

L'argent on ne peut pas le créer ça c'est clair. Si tout d'un coup le Conseil communal décidait de payer ces CHF 6'800.- à ses employés, on viendrait dissoudre la provision du bilan qui reviendrait à 0 au bilan et la contrepartie de l'écriture serait un produit dans les comptes de fonctionnement. Donc au niveau du fonctionnement se serait une opération neutre, ça n'impacterait pas le résultat de l'exercice, puisqu'on dissout une provision qu'on vient remettre quelque chose dans le fonctionnement. Par-contre, les liquidités ne sont pas là. C'est la même chose pour la réserve de prévoyance.ne.

Mme Constanze Bonardo :

La question par rapport à ces heures supplémentaires, il y en a à peu près 150. Le but c'est de reprendre ces heures ou alors de les payer ? Est-ce qu'elles viennent de cette surcharge de travail par rapport à cette évaluation des bâtiments.

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Oui il y a une surcharge de travail ces derniers temps, nouveau programme comptable, migration du contrôle des habitants, faire des systèmes de contrôles internes, etc... donc il y a eu beaucoup de choses sur un délai très court. Maintenant, ces heures supplémentaires datent aussi d'avant, donc ça tourne toujours avec un peu d'heures supplémentaires. Est-ce que maintenant nous allons vers une période plus légère au niveau des heures ? Peut-être, mais depuis que je suis là, il y a toujours quelque chose d'autre...

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Il y a deux éléments que Daniela a évoqué en partie : il y a eu la fusion en 2016, à cause de cela nous avons repoussé certains travaux en début d'année passée, que nous n'aurions pas eu à faire si la fusion était passée. Et l'administration a eu deux tâches, le changement du logiciel du contrôle des habitants et puis surtout, le passage à la LFinec avec le logiciel comptable et tout le plan budgétaire qui a créé un surcroît de travail pour Laura Richard et Daniela Catalano. Vous êtes vous-même témoins que nous sommes bombardés de nouveaux règlements, beaucoup de sujets à traiter qui sont imposés par le Canton et qui accaparent l'administration. La priorité c'est déjà qu'elles prennent leurs vacances.

M. Jonathan Pingeon :

Simple curiosité, à l'annexe 1 il y a une catégorie forêt et une autre colonne bois. On se posait la question où était la différence entre les deux colonnes ?

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Ce tableau est l'extrait de chaque parcelle par rapport au registre foncier, il peut y avoir différentes dénominations des parcelles, mais je ne sais pas comment ils définissent ces diverses dénominations.

M. Gilles Christen :

Quel impact va avoir cette réévaluation de notre fortune sur la péréquation financière ? Est-ce qu'il va y avoir une incidence sur ce qu'on touche si on se retrouve avec plus de fortune qu'on en avait avant ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

C'est clair que ça va améliorer certains indicateurs financiers de la commune. Mais ce qui est, je pense, important par rapport à la péréquation c'est deux choses : 1. C'est l'état par rapport au budget de fonctionnement de la commune, là je pense que la situation n'est pas bonne puisqu'on a un déficit chronique depuis 5 ou 6 ans, c'est un élément important. 2. C'est le taux d'imposition de la commune qui influence fortement la péréquation. Je pense qu'en étant les 2^{èmes} plus mauvais dans le Canton on a pas trop de souci à se faire. Le gros problème avec la péréquation c'est que ça dépend d'un équilibre entre toutes les communes, ce qui fait qu'on est plus ou moins du côté des bénéficiaires ou du côté des contributeurs. Mais franchement je ne pense pas qu'il y aura une grande influence, mais ça dépend aussi de ce que les autres communes vont avoir comme situation, aujourd'hui on ne peut pas le savoir. En plus la péréquation repose sur des bases de calculs qui sont difficiles à comprendre.

Mme Daniela Catalano, administratrice communale :

Juste en complément par rapport au retraitement du bilan, je pense que toutes les communes seront dans la situation où elles verront leur bilan être réévalué à la hausse.

5. Règlement communal concernant l'exécution de la Loi sur l'approvisionnement en électricité. Avec rapport à l'appui.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Je rappelle ce dont il s'agit : début 2017, le Canton a accepté une nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité et dans cette loi, il est prévu que les redevances, qui jusque-là étaient prélevées par les communes seraient établies sur de nouvelles

bases. Le Grand Conseil a décidé que toutes les communes devaient introduire 2 types de redevances pour les fournisseurs d'électricité sur les territoires communaux. D'une part une redevance qui existait déjà auparavant qui est perçue parce que ces fournisseurs utilisent le territoire communal, cette redevance est prélevée auprès des consommateurs par le fournisseur et ensuite elle est reversée à la commune. Jusqu'à fin 2017, à Enges on encaissait à peu près CHF 14'000.- au titre de cette redevance. D'autre part, le Grand Conseil a décidé d'introduire une 2^{ème} redevance, qui elle est une redevance à vocation énergétique. Donc pour promouvoir les économies d'énergie sous différentes formes. Le Grand Conseil a prévu que la somme totale de ces redevances devait diminuer par rapport à l'ancien système, parce qu'en même temps le Grand Conseil a créé un compte cantonal. Pour faire simple, pour les communes il y a un peu moins d'argent qui rentre au titre de ces redevances. En décembre, vous avez voté un arrêt urgent, pour qu'on puisse continuer à toucher ces redevances dès 2018 et nous avons jusqu'à fin juin pour fixer les détails de ces deux redevances et surtout à quoi va pouvoir servir la 2^{ème} redevance à vocation énergétique.

Le rapport est passé en revue.

Mme Constanze Bonardo :

C'est noté qu'on prend 1,3 centimes en 2020, ce chiffre sort d'où ? C'est le Canton qui le fixe et nous devons s'adapter à ça ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

C'est la Loi cantonale qui le fixe, donc nous ne pouvons pas aller au-delà de ça. On peut aller en dessous, par exemple certaines communes vont offrir des rabais pour les très gros consommateurs, mais nous ne pouvons pas aller en dessus.

Mme Constanze Bonardo :

Est-ce que le Conseil général sera informé de l'utilisation du fond de cette redevance énergétique ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Vous serez informé dans le cadre du rapport de gestion.

Mme Constanze Bonardo :

C'est marqué que le Conseil communal va faire un règlement d'utilisation du fonds. Ce règlement vous devez encore le faire ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

On va le faire, donc c'est simplement un règlement de l'exécutif. On va définir si par exemple nous mettons une boîte à idée pour que tout le monde puisse donner une idée, etc... A Neuchâtel, ce fond représente beaucoup plus d'argent, ils ont créé une commission qui va juger quels sont les projets qui sont dignes d'être financés. Mais à Enges puisque nous avons CHF 4'500.- à disposition, nous n'allons pas compliquer les choses.

Le règlement est accepté à l'unanimité.

6. Lettres et pétitions

Aucunes lettres et pétitions.

7. Motions et propositions

Aucunes motions et propositions.

8. Motions populaires

Aucunes motions populaires.

9. Interpellations, questions et résolutions

Aucunes interpellations.

10. Communications du Conseil communal

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

J'ai une information sur l'approvisionnement d'eau, l'année dernière nous avons eu une année particulièrement sèche, et entre août et novembre nous avons vécu une période très sèche qui a complètement asséché nos sources du Rafour et où nous avons puisé dans nos ressources au Breuil, jusqu'où il était permis de le faire.

Ensuite, nous avons dû compléter par de l'eau en provenance de Lignièrès. Le problème que nous avons constaté, c'est que toutes les communes du Plateau de Diesse souffrent d'un manque d'eau chronique. Pour l'approvisionnement de l'eau potable ça a fonctionné, mais en cas d'incendie nous aurions eu de gros problèmes. Je tenais à vous en parler suite à l'incendie à Hauterive, qui a nécessité énormément d'eau. Les communes de Cornaux et Cressier n'avaient plus de réserve à incendie en quelques jours. A Enges, nous avons une réserve incendie de 100m³, ça suffit à peu près à alimenter leurs camions pendant une heure. Si nous avions dû utiliser cette réserve, nous aurions eu de grandes difficultés pour la reconstituer. Et c'est un problème qui commence à nous préoccuper sérieusement dans toutes les communes de la région.

Egalement, nous avons été approchés par l'association des descendants d'internés Polonais en Suisse, qui aimeraient faire une commémoration ici à Enge et le Conseil communal a accepté de co-organiser avec cette organisation et avec le soutien d'Anim-Enges, dont je remercie la Présidente C. Bonardo pour organiser une journée de commémoration et de rencontre entre ces fils et filles d'internés Polonais et la population. Ce sera le samedi 9 juin prochain. Toute la population sera conviée.

M. Claude Borel, conseiller communal :

Après avoir assermenté l'agent de sécurité publique de Saint-Blaise, il a été décidé au niveau du district qu'on assermenterait dans toutes les communes tous les agents de sécurité, car finalement ils ne sont pas en service 24h/24H et que de temps en temps nous pouvons avoir besoin d'un suppléant venant d'ailleurs. Donc nous avons procédé à cette assermentation en même temps que la commune de Cornaux.

L'Eorén a modifié son règlement général récemment et elle a supprimé les Conseils d'établissement scolaire intercommunaux pour n'en faire plus qu'un seul, alibi, parce que la Loi cantonale prévoit qu'il doit y en avoir, mais c'est tellement alibi qu'ils ont prévu que cet organe ne réunit que sur demande de 3 membres. Je leur ai suggéré de reconnaître et d'encourager les commissions d'établissement scolaire communales, comme on en a une à Enges, qui existe aussi au Landeron, mais qui n'existe pas dans plusieurs communes. Le nouveau règlement comprendra une reconnaissance de ces structures locales.

M. Christophe Aubert :

Durant la période de sécheresse de l'année passée, le syndicat des eaux du Plateau révisait les ponts de montée d'eau qui viennent de Gléresse. Maintenant que c'est fait, je crois qu'ils garantissaient l'approvisionnement en eau suffisante pour tout le plateau et la région ici. C'est juste ? Vous êtes au courant de quelque chose ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Le syndicat des eaux du plateau de Diesse, le SED, ils sont alimentés en partie par le TLN – Tuscherz-Ligerz-La Neuveville. Et ils sont en train de faire une station de pompage à Gléresse, mais qui ont reçu des oppositions de ProNatura et ils veulent profiter de la construction du tunnel CFF à Gléresse pour construire une station qui permettrait d'avoir des pompes plus puissantes pour monter de l'eau sur le Plateau de Diesse. Donc actuellement, il y a un système mais qui n'est pas suffisant pour combler les besoins du Plateau. Il y a peut-être eu des travaux de révisions, mais les ressources n'étaient plus suffisantes pour alimenter le SED, quand eux ont des sources qui se tarissent, ils ne pompent pas dans le lac, mais dans les sources de la montagne. Ils souhaiteraient faire une station plus puissante parce qu'ils sont à la limite de leurs capacités et pour le bas et pour le haut et ce projet est bloqué pour le moment à cause d'oppositions et le syndicat ne pouvait plus garantir l'alimentation en eau de notre réseau.

M. Thierry Adatte, Président :

Mais est-ce qu'il y a un projet avec la Ville de Neuchâtel ou même le Canton ? Car il y a quand-même une station de pompage, ils pompent de l'eau jusqu'à Chaumont. On a quand-même de grosses réserves au niveau des lacs.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Il y a 3 solutions envisageables, une est celle dont j'ai parlé avant le SEPLE. Je rappelle le SEPLE est le service des eaux de Lignièrès et Lignièrès est alimenté par le SED et eux-mêmes en cas de problèmes sont alimentés par le TL. Le problème évidemment c'est que si tout le monde souffre de problèmes d'eau, nous ne pouvons pas obliger le syndicat du Plateau de Diesse à fournir de l'eau qu'ils n'auraient pas.

Deuxième solution c'est la CEN, c'est la communauté des eaux neuchâteloise, qui part de la Ville de Neuchâtel et a une conduite qui arrive à Frochaux. La CEN souhaite notamment par rapport au Landeron -le Landeron a de gros problèmes

d'approvisionnement en eau- tirer une conduite via Cornaux, Cressier en passant par les hauts pour descendre au Landeron. Ce projet a de gros problèmes, parce que La Tène a refusé de participer à cette communauté, donc ils ont dû refaire leurs calculs. On pourrait se brancher sur ce tuyau, mais le problème c'est qu'il est à environ 100 mètres d'altitude en dessous, donc il faudrait nous-même repomper de l'eau jusqu'à Enges. Je rappelle qu'en cas d'incendie, c'est n'est pas bien d'avoir des pompes car les pompiers coupent l'électricité, donc c'est mieux d'avoir de l'eau qui coule par gravitation.

La troisième solution, le Conseil communal de Neuchâtel a décidé de prolonger l'alimentation en eau potable sur la crête de Chaumont, actuellement elle s'arrête là où la ligne électrique passe en dessus de Chaumont, donc elle viendrait ici jusqu'à Pré Girard. Et ça, ça pourrait être intéressant car si l'eau est déjà là-haut, ensuite pour la faire descendre ce n'est pas compliqué. Mais on devrait trouver une solution pour raccorder notre réseau à celui-là, ce qui implique aussi d'avoir un autre partenaire qui est Viteos avec des conditions, etc... . Mais ça pourrait être une solution relativement facile à mettre en place. Ils parlent de 2019-2020 pour faire les travaux.

M. Michel Vesco :

Est-ce que ce manque d'eau, cette sécheresse, ça fait quand-même plus de deux ans qu'on remarque qu'il y a des sécheresses, est-ce que la pluie qui est arrivée ces derniers temps a suffi à combler le manque des dernières années ? Est-ce qu'il y a un moyen de mesurer ça ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

On a des mesures par le S2L, qui contrôle ces données-là. On a une excellente ressource qui est le puit des Breuils, entre Lordel et les Graveureules, c'est une richesse naturelle. On peut pratiquement la boire à la sortie, mais le problème c'est qu'elle n'est pas inépuisable. Avec les dernières pluies, on a de nouveau cette ressource qui est pleine, mais s'il ne pleut pas on va vider cette source. On peut aller jusqu'à 1000 mètres de profondeur, mais on ne peut pas aller au-delà car on risque d'entraîner des sables très fins qui risquent de colmater ce puit. On a ce qu'il faut, mais s'il ne pleut pas on est reparti pour un tour... ça fait 3 années de suite qu'on a des soucis.

11. Divers

M. Thierry Dubois :

Est-ce que nous avons de nouvelles informations quant au projet des Clos ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère communale :

Le dossier avance. Nous avons rencontré le représentant de la société, M. De Senger, les discussions sont en cours. Nous avons un gros travail à faire maintenant au niveau de la commune, on a ces problèmes d'eau qui viennent aussi impacter ce projet et qui sont assez nouveaux. Le dossier n'est toujours pas déposé au SAT, parce qu'on a un travail à faire du côté de la commune, mais c'est en cours. Nous avons mandaté un avocat-conseil, nous avons eu une séance il y a 2 semaines avec le représentant du propriétaire, son architecte, on a également rencontré le SAT dans le cadre de ce dossier pour des raisons techniques. Ça avance.

M. Claude Gisiger :

On en est au stade du plan de quartier. Le Conseil communal doit se prononcer sur ce plan de quartier. Ce problème d'eau est nouveau car on partait de l'idée qu'on avait de l'eau en suffisance pour un quartier de 50 habitants mais là, on passe à un quartier à 150 habitants. Ça pose de gros problèmes d'infrastructure et autres.

Mme Maryline Sunier :

Par rapport à la Route principale, ils ont fait une partie du tronçon l'automne passé. Est-ce que vous avez des nouvelles ? Est-ce que ça va être fait le long du village ou jusqu'à Lordel ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Cette année, ils vont normalement faire le tronçon depuis la forêt jusqu'à l'entrée du village. Mais je n'ai pas de nouvelles concernant le calendrier des travaux, ce qui m'embête car j'aimerais bien qu'on puisse refaire le marquage du carrefour au centre du village et nous n'allons pas faire le marquage, si juste après il y a un cortège de camion qui passe et qu'il abîment le marquage. Mais l'idée est que toute la route cantonale soit refaite avant qu'elle passe en main communale.

Mme Constanze Bonardo :

Par rapport à ça, est-ce qu'ils font un petit trottoir en plus ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Le trottoir est de la compétence communale.

Mme Constanze Bonardo :

Donc la route qui sera transmise à la commune à la fin des travaux, c'est depuis le carrefour de Voëns ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

C'est depuis l'entrée du village jusqu'à la frontière avec Lignières. Depuis Lordel c'est déjà à la commune, la limite est juste après la ferme de Christophe Aubert. Mais toute la partie depuis l'entrée du village, en passant par le collège et Lordel, sera remise à terme à la commune.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

C'est un projet qui est encore en gestation, qui devrait sortir prochainement en consultation. C'est un plan, le Canton souhaite remettre certains tronçons des routes cantonales aux communes et en échange les communes recevaient 6% des taxes routières. A Enges ça représenterait entre CHF 40'000.- et CHF 50'000.- par année pour entretenir les routes, mais également le déneigement, etc... Probablement qu'ils vont nous remettre des routes qui seront impeccables, mais c'est des choses qui durent une quinzaine d'années.

Il est prévu dans le cadre des chemins pédestres d'aménager, au frais du Canton, un chemin entre la forêt et l'entrée du village, sur le talus à gauche.

Mme Constanze Bonardo :

Par rapport au défibrillateur, est-ce que vous avez pu faire des recherches ?

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

J'ai écrit un mail à la société, mais ils ne m'ont pas répondu. Je vais les relancer.

M. Christophe Aubert :

Suite au rude hiver que nous avons eu, on a pu constater les dégâts engendrés par le déneigement, hormis l'usure « naturelle » du déneigement, sur la route. Quand on

regarde le chemin de Monpie on voit clairement qu'il y a des mauvaises utilisations des véhicules. Je voulais savoir ce que nous allons entreprendre vis-à-vis de l'entreprise pour les dégâts occasionnés car ce n'est pas à la commune d'assumer ces frais-là.

Mme Vanessa Renfer, conseillère communale :

Des photos ont été prises par M. Reichen et ont été transmises à l'entreprise Kobel avec la demande d'annoncer ces dégâts à son assurance RC. Nous n'avons pas encore de réponse, mais c'est prévu de leur demander une réparation.

M. Pierre-André Geiser :

Concernant la cloche de la Chapelle, est-ce que vous avez l'intention de faire des travaux pour qu'elle puisse fonctionner à nouveau ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère générale :

Ce point est à l'ordre du jour du prochain Conseil communal, donc on en reparlera certainement lors de la séance du Conseil général du mois de juin.

Mme Constanze Bonardo :

Les règlements que nous avons votés lors des dernières assemblées extraordinaires, ils sont maintenant définitifs ? J'ai oublié de regarder sur le site Internet s'ils étaient disponibles et sinon est-ce que c'est possible d'avoir un exemplaire fini ?

Mme Isabelle Augsburger, conseillère générale :

Ils sont disponibles en PDF sur le site internet.

M. Thierry Adate, Président :

Je pense que c'est Claude Borel qui a réactivé les discussions à propos de la Fusion, par rapport à la réunion du mois de juin est-ce que tu as eu des réactions par rapport au mail envoyé ? Est-ce que cet mail a été envoyé à toutes les autres communes ?

M. Claude Borel, conseiller communal :

Le Conseil communal a invité les communes de Paroisse + (Hauterive, La Tène, St-Blaise et Enges) pour une discussion pour voir comment eux voient l'avenir, puisque

cette solution-là n'avait jamais été examiné à fond. On sait qu'Hauterive n'avait pas participé au processus du Grand Entre-deux-Lacs, car ce n'était pas cette fusion là qu'ils souhaitaient. Maintenant qu'une année s'est passée, on a pensé qu'il était légitime d'avoir un entretien avec les autres communes. Nous n'avons pas souhaité limiter les entretiens aux Conseils communaux donc on a adressé une invitation aussi aux bureaux des Conseils généraux, ce qui a aussi entraîné le fait que dans certaines communes se sera le Président de la commission de fusion qui viendra avec le Président du Conseil général.

M. Jonathan Pingeon :

On entend beaucoup de bruits au sujet du Chasseur, que ça a changé de gérant et au niveau de la société de Jeunesse d'Enges et d'Anim'Enges, on se pose un peu des questions à savoir si vous êtes au courant de comment va se passer la fête des Vents d'Enges cette année ?

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Nous avons eu une séance avec la Société de jeunesse et Anim'Enges. Je rappelle que dans un premier temps, le gérant du Chasseur avait refusé de mettre à disposition sa place qu'on utilise chaque année pour la fête des Vents d'Enges, sur ce au niveau du Conseil communal nous avons convoqué les différents intervenants de la fête pour essayer de trouver un terrain d'entente, il y en a un qui a été trouvé, je remercie d'ailleurs la Société de jeunesse ainsi qu' Anim'Enges d'avoir fait un effort. Le Chasseur a mis en avant le fait que lors de la fête des Vents d'Enges, avec le nouveau modèle d'affaires du Chasseur, il perdait une partie du chiffre d'affaire, car ils ne peuvent pas louer les chambres comme il le souhaiterait. Après discussion le Chasseur est d'accord de mettre à disposition la place sous forme de location pour la fête. Sinon nous n'avons pas de nouvelles informations comme quoi il y aurait eu des changements au Chasseur.

M. Michel Riba :

J'ai rencontré ce matin M. Uebelhart et je lui ai posé la question concernant la fête des Vents d'Enges, donc il est tout à fait d'accord d'entrer en matière et on n'a pas parlé de location. Nesti Zaugg est parti.

Mme Constanze Bonardo :

Je suis allée voir tout à l'heure, car justement nous nous posions la question par rapport à la fête, car nous entendions des bruits comme quoi Nesti Zaugg n'était plus là. Alors effectivement, Nesti n'est plus là et maintenant il y a une équipe du Café des Amis à Neuchâtel qui s'occupe de la cuisine et il y a effectivement le fils Uebelhart qui s'occupe de l'administration. Et M. Uebelhart est tout à fait d'accord qu'on mette la tente là, il veut participer à la fête si il peut et donc tout est rentré dans l'ordre, en tout cas pour cette année.

M. Claude Gisiger, conseiller communal :

Merci de ces informations.

M. Thierry Adatte, Président, lève la séance à 21h55, avec ses remerciements à l'assemblée.

Le président



Thierry Adatte

Le secrétaire



Christophe Imbaud